

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°683 - ÉDITION DU 19 AVRIL 2024



15ÈME SEMINAIRE DES PRÉSIDENT(E)S

Samedi 27 avril 2024 à Cergy



FORMATION

Communiquer à l'aide
des réseaux sociaux

SAMEDI 18 MAI 2024 AU DVOF

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Futsal
- Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués
- Arbitrage - section des Lois du Jeu
- Finances



43 316

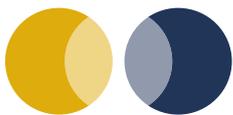
Licenciés



les clubs auront jusqu'au **30 avril**
pour déposer un dossier sur le
Compte Asso



Le premier tour
de la Coupe de
France
2024/2025 aura
lieu le dimanche
12 mai 2024 et
concernera 47
équipes du
département.



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département



EKINSPO
VAL-D'OISE

Gourman Dît
RECEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 15 AVRIL 2024

Présents : MM. LETELLIER – BAILLIEZ – FAUGERON.

Assiste : M. VERECQUE.

Absent excusé : M. BUDET

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOCATION

REPRISE DU DOSSIER CHAMPAGNE SFC

Match n°25897451 du 24/03/2024 SENIORS D1 ST LEU 95 FC 2 / OSNY FC 1

Date de la demande d'évocation : 07/04/2024

Demande d'évocation du club de CHAMPAGNE SFC au motif : Acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements

Concerne le Club de OSNY FC en SENIORS D1

Le Club de OSNY a inscrit 8 joueurs mutation sur les feuilles de matchs, des rencontres citées ci-dessous. Alors que le règlement en autorise 6 maximum. Le Statut de l'arbitrage a donné la possibilité d'1 muté supplémentaire pour l'équipe SENIORS D1 de l'OSNY FC. Le club **OSNY FC 2** est autorisé à inscrire que **7 mutations** sur la feuille de match.

1 ère infraction :

Match n°25897473 SENIORS D1 du 10/03/2024 CHAMPAGNE SFC 95 1 – OSNY FC 1 :

S. D. S. Victor joueur licence n°2544208113 muté 01/07/2024

L. Imam joueur licence n°2339976907 muté 01/07/2024

P. Marc Antoine joueur licence n°2398014535 muté HP 18/09/2024

K. Babacar joueur licence n°2378047461 muté 01/07/2024

D. Quentin joueur licence n°2543438226 muté HP 07/11/2024

L. Yimecheu joueur licence n°1816520931 muté 04/07/2024

W. Mohamed joueur licence n°9603979720 muté 12/07/2024

F. Ousmane joueur licence n°2329971793 muté 01/07/2024

**2ème infraction :****Match 25897441 SENIORS D1 du 24/03/2024 ST LEU 95 FC - OSNY FC 1**

S. D. S. Victor joueur licence n°2544208113 muté 01/07/2024

L. Imam joueur licence n°2339976907 muté 01/07/2024

P. Marc Antoine joueur licence n°2398014535 muté HP 18/09/2024

K. Babacar joueur licence n°2378047461 muté 01/07/2024

D. Quentin joueur licence n°2543438226 muté HP 07/11/2024

L. Yimecheu joueur licence n°1816520931 muté 04/07/2024

W. Mohamed joueur licence n°9603979720 muté 12/07/2024

F. Ousmane joueur licence n°2329971793 muté 01/07/2024

Le club ayant répondu dans les délais

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

La commission dit match perdu par pénalité au club de **OSNY FC 1** pour en attribuer le gain au club de **ST LEU FC 95 2**.**CRÉDIT: CHAMPAGNE SFC : 43,50 €****DÉBIT: OSNY FC : 53,50 €****OSNY FC 1 : 0 BUT - 1 POINT****ST LEU FC 95 2 : 1 BUT 3 POINTS****REPRISE DU DOSSIER ST PRIX ES****Match n°25936987 du 07/04/2024 U16 D2.A SOISY AND MARG FC 21 / ST PRIX FC 21****Date de la demande d'évocation : 07/04/2024****Demande d'évocation du club de ST PRIX ES sur l'inscription et la participation du joueur K. Nare licence n°9604635974 au match cité ci-dessus. Ce joueur est susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre citée ci-dessus.**Le club de **SOISY AND MARG FC** ayant répondu dans les délais.**Demande d'évocation recevable sur la forme et fondée. Le joueur K. Nare licence n°9604635974 était suspendu lors de la rencontre ci-dessus date d'effet de la suspension le 18/03/2024****AMENDE : 100€ au club de SOISY AND MARG FC pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.**La commission dit match perdu par pénalité au club de **SOISY AND MARG FC 21** pour en attribuer le gain au club de **ST PRIX ES FC 21**.**CREDIT: ST PRIX ES FC: 43,50 €****DEBIT: SOISY AND MARG FC: 53,50 €****SOISY AND MARG FC 21: 0 BUT - 1 POINT****ST PRIX FC 21 : 3 BUTS 3 POINTS**De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **K. Nare licence n°9604635974** date d'effet de la suspension le **22/04/2024**.

**REPRISE DU DOSSIER FC JOUY LE MOUTIER**

Match n°25936993 du 10/03/2024 U16 D2.A FC JOUY LE MOUTIER 21 / ST OUEN L'AUMONE AS 23

Date de la demande d'évocation : 04/04/2024

Demande d'évocation du club de FC JOUY LE MOUTIER sur l'inscription et la participation du joueur M. Marouan licence n°9603571438 et du joueur K. Cheike licence n°2547337886 au match cité ci-dessus. Ces deux joueurs sont susceptibles d'être en état de suspension lors de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de SAINT OUEN L'AUMONE AS n'ayant pas répondu dans les délais. (Amende 20 €)

Demande d'évocation recevable sur la forme et fondée. Les 2 joueurs M. Marouan licence n°9603571438 et K. Cheike licence n°2547337886 était suspendu.

K., Cheike licence n°2547337886 date d'effet de la suspension le 12/02/2024

M. Marouan licence n°9603571438 date d'effet de la suspension le 19/02/2024

AMENDE : 100€ x 2 = 200 EUROS au club de SAINT OUEN L'AUMONE AS pour inscription sur la feuille de match deux licenciés suspendus.

La commission dit match perdu par pénalité au club de SAINT OUEN L'AUMONE AS 23 pour en attribuer le gain au club de JOUY LE MOUTIER 21.

CREDIT : JOUY LE MOUTIER : 43,50 €

DEBIT : SAINT OUEN L'AUMONE : 53,50 €

SAINT OUEN L'AUMONE 23 : 0 BUT - 1 POINT

JOUY LE MOUTIER FC 21 : 2 BUTS 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme aux joueurs M. Marouan licence n°9603571438 et K. Cheike licence n°2547337886 à date d'effet le 22/04/2024.

THILLAY VAUD'HERLAND

Match n°25905886 du 07/04/2024 ANCIENS D2.B THILLAY VAUD'HERLAND 31 / GARGES FCM 31

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY VAUD'HERLAND (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 08/04/2024

Demande d'évocation du club du THILLAY ESM.

Demande d'évocation recevable sur la forme mais non fondée.

L'arbitre de la rencontre confirme que c'est bien Mr BELOUZANI Michael licence n°9604537371 qui est inscrit et qui a participé à la rencontre.

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

**ARGENTEUIL FC**

Match n°25905622 du 07/04/2024 ANCIENS D1 ARGENTEUIL FC / COSMO TAVERNY

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ARGENTEUIL FC (EVOCAATION)

Date de la demande d'évocation : 15/04/2024

Demande d'évocation d'ARGENTEUIL FC sur la participation du joueur **M. Ali** licence n°2339985769 sur deux rencontres ayant lieu le même jour à la même heure.

Les 2 rencontres sont :

Match n°25905622 du 07/04/2024 ANCIENS D1 ARGENTEUIL FC 31 / COSMO TAVERNY 31

Match n° 25906802 du 07/04/2024 Critérium plus de 45 ans COSMO TAVERNY 35 / THILLAY VAUD'HERLAND 35

A la suite de la demande d'évocation du club d'ARGENTEUIL FC la commission demande au secrétariat d'interroger le club du COSMO TAVERNY sur l'inscription et la participation des du joueur ci-dessous aux rencontres citées ci-dessus.

[Réponse impérative avant le 22/04/2024 avant 12h](#)

AUDITION**ECOUEEN FC**

Match n°25933678 du 10/03/2024 U16 D3.A THILLAY ESM 21/ ECOUEN FC 22

Date de la demande d'évocation : 26/03/2024

Arbitre Officiel du DVOF A. Nadir licence 2546353934 **Abs excusé**

Pour le club de THILLAY VAUD'HERLAND :

K. Amine joueur licence 9602483054 **Abs excusé** Accompagné de son représentant légal

B. Y. Tarik éducateur licence 2378036422 **Abs excusé**

L. Mohamed arbitre assistant licence 2547768335 **Abs excusé**

M. E. Filipe délégué licence 2546919191 **Abs excusé**

T. R. Estéban capitaine licence 2547094165 **Abs excusé**

M. K. Heritier joueur licence 2547230272 **Abs excusé**

Pour le club de ECOUEN FC :

L. D. S. Alexandre licence 2546230061 **Abs excusé**

D. Jeremy arbitre assistant licence 2546634250 Présent

R. Christian délégué licence 2544431034 Présent

P. R. H. Thomas capitaine licence 9603398827 **Abs excusé**

S. S. Nino joueur licence 2547460879 **Abs excusé** Accompagné de son représentant légal

MOTIF DE LA CONVOCATION : FRAUDE SUR IDENTITE

La Commission,

Après audition des personnes présentes citées ci-dessus

La commission regrette l'absence excusé de l'arbitre et de l'ensemble du club du THILLAY VAUD'HERLAND ainsi que certaines personnes du FC ECOUEN.



Considérant que le club **FC ECOUEN n'apporte** pas suffisamment d'éléments à la commission pour constater que le joueur n° 4 du club du **THILLAY VAUD'HERLAND n'a** pas participé à la rencontre ci-dessus de ce fait la fraude sur identité est écartée.

Que M. FAUGERON Jean Luc n'a pas participé à la délibération

LA Commission dit demande d'évocation non fondée.

TOURNOIS

ACADEMIE D'ERMONT

Homologation du tournoi du 20 et 21 avril 2024 U7, U8,U9,U10. Tournoi homologué

Frais d'homologation : 4 X 10€

Total = 40 €

La prochaine réunion LUNDI 22 AVRIL 2024



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS & ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 16 AVRIL 2024

Présents : Mme Sylvestre
MM. Pézière - El Fakri - Senecal.

Assiste : M. Podan-Mavounzy.

Excusé : M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



RAPPEL CONCERNANT L'ORGANISATION DES RENCONTRES LORS DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT DE TOUTES LES CATEGORIES

Article 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal), à l'heure officielle (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors). La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Les demandes de dérogations exceptionnelles et justifiées parvenues dans les délais réglementaires sont examinées par la Commission compétente qui est habilitée à déroger à cette disposition le cas échéant.

MATCH À HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D1

A titre conservatoire, la Commission de Discipline en date du 19/12/2023 décide à TITRE CONSERVATOIRE et en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, en attente de la clôture du dossier en instruction.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 05/05/2024 - 02/06/2024



MATCH À HUIS CLOS

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE Du Mardi 12 Mars 2024

GROSLAY FC

Seniors D3 Poule B

Match Coupe du Comité n° 27670439 du 28/01/2024

GROSLAY FC / St BRICE FC

La commission décide que les matchs à domicile de l'équipe SENIORS 2 – Division 3 Poule B – devront se dérouler à huis clos jusqu'à la fin de saison à partir du 18/03/2024 avec 1 arbitre officiel et 2 délégués à la charge du club de GROSLAY.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 26/05/2024

RETOUR CONVOCATION

La commission regrette les absences non excusées aux convocations des dirigeants des clubs de :

 FC MONTMORENCY	amende 20€
 US MONTSOULT BAILLET	amende 20€
 ES HERBLAY	amende 20€

RETOUR COMMISSION DISCIPLINE

DU 09/04/2024

U16 D3 Poule B

Match n°25900348 du 10/03/2024

PERSAN US 2 / St LEU FC 2

La commission décide : 3 points de retrait pour l'équipe U16 D3/B au classement 2023/2024

Les matchs à domicile des U16 D3 Poule B se dérouleront à huis clos jusqu'à la fin de la saison 2023/2024

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF



- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates du prochain match concerné : 05/05/2024 - 02/06/2024

U16 D3 Poule A

Match n° 25933678 du 10/03/2024
THILLAY ESM / ECOUEN FC

La commission dit match perdu par pénalité à l'équipe du THILLAY ESM

THILLAY ESM	-1 pt	0 but
ECOUEN FC	3 pts	3 buts

RETOUR COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

DU 04/04/2024

SENIORS D1

Match n° 25897441 du 17/03/2024.
OSNY FC 1 / GONESSE RC 1

La commission dit match perdu par pénalité au club de OSNY FC

OSNY FC	0 but	-1 pt
GONESSE FC 1	1 but	3 pts

SENIORS FEMININES D1

Match n° 27239142 du 02/03/2024.
BELLOY St MARTIN ASC / MONTMORENCY FC

La commission dit match perdu par pénalité au club de BELLOY St MARTIN ASC

BELLOY St MARTIN ASC	0 but	-1 pt
MONTMORENCY FC	2 buts	pts

DU 10/04/2024

CDM D1

Match n° 25909338 du 26/03/2024.
THILLAY ESM / MCA FC

La commission dit match perdu par pénalité au club de MCA FC

MCA FC	0 but	-1 pt
THILLAY ESM	1 but	3 pts

**SENIORS D2 Poule B**

Match n° 26063121 du 24/03/2024
VAUREAL FCM 1 / VILLIERS LE BEL FC 2

La commission dit match perdu par pénalité au club de VILLIERS LE BEL FC 2

VILLIERS LE BEL FC 2	0 but	-1 pt
VAUREAL FCM 1	5 buts	3 pts

REPORT DE JOURNÉES DE CHAMPIONNAT

POUR TOUTES LES CATEGORIES Y COMPRIS CELLE DES FEMININES D1, LES JOURNEES DES 20 ET 21 JANVIER 2024 SONT REPORTEES AU 20 et 21 AVRIL 2024

COURRIERS CLUBS**ES MARLY LA VILLE**

Courriel du 15/04/2024

U14 D4 Poule D

Match n° 26513052 du 02/03/2024

VEMARS SAINT WITZ 21 / MARLY ES 22

Veillez recrediter le club de l'ES Marly du déplacement de l'arbitre de la somme de €48.50 et debiter le club de Vémars Saint Witz

FC AUVERS ENNERY

Courrier du 02/04/2024

ANCIENS D2 CONTRE Saint Brice

Ce match n'a pas été reporté pour cause d'intempérie mais c'est la journée complète qui l'a été, donc ce match se jouera bien le 21/04 sur les installations de Saint Brice

FCM GARGES

Courriel du 15/04/2024

Match n°25898095

Votre demande est mise en attente car elle concerne une dérogation sur la dernière journée de championnat. Une demande vous sera faite début mai

FC DEUIL ENGHIEU

Courriel du 08/04/2024

Anciens D2 Poule B

Match n°25905885 du 07/04/2024

DEUIL ENGHIEU FC 31 / ECOUEN FC 32

Manque accord de votre adversaire

ERMONT ACF

Courriel du 10/04/2024

Changement horaire

U14 D4 Poule D4 du 20 avril 2024

U16 D3 Poule D3 du 21 avril 2024

Manque accord de vos adversaires : en l'absence d'accord, matches maintenus à l'horaire à l'horaire officielle

**EMMB**

Courriel du 05/04/2024

Anciens D3 Poule C

Match n°26851348

SARCELLES / EMMB

La Commission ne peut répondre à votre demande, manque l'accord de votre adversaire

AS MENUCOURT

Courriel du 05/04/2024

En engageant 1 seule équipe Seniors saison 2024/2025, celle-ci démarrera le championnat en 4ème division (voir article 10.4 du RS du DVOF concernant les obligations)

REMERCIEMENTS ARBITRE

- PISSARD GABILLET Evan

HORAIRE - DATES (FOOTCLUBS)**OL VIARMES ASNIERES**

Courriel du 15/04/2024

U14 D3 Poule A

Match n°25899467 du 20/04/2024

GONESSE RC 2 / VIARMES ASNIERES OL 1

Nouvelle date :11/05/2024

Accord des deux clubs

Accord de la COC

EMMB

Courriel du 15/11/2024

U14 D4 Poule E

Match n°26513166 du 20/04/2024

JOUY LE MOUTIER FC 2 / EMMB 3

Match reporté à une date ultérieure

USM BRUYERES BERNES

Courriel du 16/4/2024

Anciens D3 Poule A

Match n°26520639 du 12/05/2024

BRUYERES BERNES USM 1 / VALLEE DU SAUSSERON ES 1

Nouvelle date :19/05/2024

Accord des deux clubs

Accord de la COC

ES MARLY LA VILLE

Courriel du 16/04/2024

U14 D4 Poule D

Match n°26513032 du 20/04/2024

THILLAY VAUD'HERLAN 1 / MARLY LA VILLE ES 2

Nouvelle date :22/04/2024

Nouvelle heure : 18H30

Accord des deux clubs

Accord de la COC

**MATCHS À JOUER LE 21/04/2024****Seniors D2 Poule A**

Match n°26062932

EMMB 1 / SARCELLES AAS 3

Match à jouer le 21/04/2024 à 15H (inversion de rencontre)

MATCHS À JOUER LE 28/04/2024**Anciens D2 Poule B**

Match n°25905873 du 28/04/2024

Entente MMB 32 / FCM GARGES 31

Le match se jouera à 9H le 28/04/2024

MATCHS À JOUER LE 01/05/2024**Seniors D4 Poule C**

Match n°26532612 du 07/04/2024

ECLAIR PUISEUX 1 / DOMONT FC 1

Critérium +45 ans Poule B

Match n°26525507 du 07/04/2024

SOISY AND MARG FC 35 / VAUXOISE ES 35

Anciens D2 Poule A

Match n°25905754 du 07/04/2024

AUVERS ENNERY / ENTENTE BEAUMONT MOURS PERSAN

U18 Poule B

Match n°25898218 du 07/04/2024

ERAGNY FC 21 / COURDIMANCHE AS 21

Seniors D4 Poule A

Match n°25901779 du 07/04/2024

FONTENAY FC / DEUIL ENGHEN FC

Seniors D3 Poule B

Match n°26475235 du 07/04/2024

PONTOISIENNE JS 1 / ARNOUVILLE FAS 2

Match à jouer le 01/05/2024 au stade Loustau de Pontoise

Seniors D3 Poule C

Match n°26510308 du 07/04/2024

VIARMES ASNIERES / PUISEUX LOUVRES FC 1

U16 D3 Poule E

Match n°26561464 du 07/04/2024

VIARMES ASNIERES / GROSLAY FC

MATCHS À JOUER LE 05/05/2024**CDM D2**

Match n°26411396 du 05/05/2024

HERBLAY ES 5 / ROISSY EN FRANCE US 5

**MATCHS À JOUER LE 08/05/2024****Anciens D4**

Match n°27216348 du 07/04/2024
THILLAY VAUD'HERLAND 32 / SAINT PRIX ES 33

U14 D4 Poule C

Match n°27141799 du 13/04/2024
AUVERS ENNERY FC / SAINT BRICE FC

U18 D2 Poule B

Match n°25898168 du 21/04/2024
ADAMOIS OL / ENTENTE MARLY FONTENAY

U14 D4 poule E

Match n°26513212 du 06/04/2024
FONTENAY FC / ENTENTE MMB

Vétérans +45 ans Poule A

Match n°25906806 du 07/04/2024
AUVERS ENNERY FC 35 / FONTENAY 35

MATCHS À JOUER LE 11/05/2024**U14 D3 Poule B**

Match n°25899560.
EMMB 21 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 22
Match à jouer à 13 H

MATCHS À JOUER LE 12/05/2024**Anciens D2 poule A**

Match n°25905751 du 07/04/24
PUISEUX LOUVRES 95 31 / MARLY LA VILLE LA VILLE ES 31

Vétérans AS 32

Match n° 26520637 du 07/04/2024
MENCOURT AS 32 / PISCOP MOISSELLES AS 31

Critérium +45 ans

Match n°26560342 du 02/06/2024
HERBLAY ES 35 / CORMEILLAIS ASCS

Seniors D4

Match n°26532630 du 02/06/2024
HERBLAY ES 2 /BOUFFEMONT ACF 2

U16 D3 Poule E

Match n°26561414
EMMB 21 / PONTOISIENNE 21
Match à jouer le 12/05/2024 à 13H

**CDM D1**

Match n°25909217

EMMB 5 / PUISEUX LOUVRES 95 5

MATCHS À JOUER LE 21/05/2024**Seniors D2 Poule A**

Match n°26062932

EMMB 1 / SARCELLES AAS 3

Match à jouer le 21/04/2024 à 15H (inversion de rencontre)

MATCHS À JOUER LE 26/05/2024**U16 D3**

Match n°25900492 du 02/06/2024

HERBLAY ES 22 / ERAGNY FC 22

DEMANDE DE FEUILLE DE MATCH**FC MONTMORENCY****D1 féminines**

Match n°27239169 du 06/04/2024

MONTMORENCY / COSMO TAVERNY

1ER FORFAIT SANS AMENDE**FC AUVERS ENNERY****Vétérans +45 ans Poule A**

Match n°25906777 du 14/04/2024

VEXIN AS 35 / AUVERS ENNERY FC 35

AUVERS ENNERY FC 35	-1pt	0but
VEXIN AS 35	3pts	5buts

USM BRUYERES BERNES**Vétérans +45 ans Poule B**

Match n° 26525506 du 07/04/2024

ENTENTE MMB 35 / BUYERES BERNES USM 35

BRUYERES BERNES USM 35	-1pt	0but
ENTENTE MMB 35	3pts	5buts

US PERSAN**U16 D3 poule B**

Match n° 25900292 du 21/04/2024

PERSAN US 22 / MONTMAGNY FC 21

PERSAN US 22	-1pt	0but
MONTMAGNY FC 21	3pts	5buts



1ER FORFAIT AVEC AMENDE

ACS CORMEILLAIS

U16 D3 poule B

Match n° 25900603 du 07/04/2024

BEAUCHAMP AS 21 / CORMEILLAIS ACS 23

CORMEILLAIS ACS 23 Amende 31€

CORMEILLAIS ACS 23	-1pt	0but
BEAUCHAMP AS 21	3pts	5but

FC FRANCONVILLE

Anciens D1

Match n° 25905621 du 07/04/2024

FRANCONVILLE FC 31 / PORTUGAIS PAIX VIVRE 31

FRANCONVILLE FC 31 Amende 31€

FRANCONVILLE FC 31	-1pt	0but
POTUGAIS PAIX VIVRE 31	3pts	5but

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

AC PARMAIN

Critérium +45 ans Poule A

Match n°25906807 du 07/04/2024

BEAUCHAMP AS 35 / PARMAIN AC 35

PARMAIN AC 35 Amende 35€

PARMAIN AC 35	-1pt	0but
BEAUCHAMPS AS 35	3pts	5but

USL PRESLES

Seniors D4 Poule C

Match n° 26532613 du 07/04/2024

PRESLES US 1 / BEAUCHAMP AS 1

PRESLES USL 1 Amende 35€

PRSELES USL 1	-1pt	0but
BEAUCHAMP AS 1	3pts	5but

3EME FORFAIT INDUISANT LE FORFAIT GÉNÉRAL

USL PRESLES

Seniors D4 Poule C

Match n° 26532533 du 14/04/2024

PRESLES US 1 / EZZANVILLE ECOUEN 1



FORFAIT GÉNÉRAL

PRELES USL 1
Seniors D4 poule C
Amende 110€

Secrétaire de Séance
M. P. Senecal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 16 AVRIL 2024

Présents : Mme Lutz
MM. Maillet - Lacour - Lutz – Budet

Absence excusée : Mme Cyprien

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines Seniors, U15F U18F 15H00

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPES DU COMITÉ – CRÉDIT MUTUEL

La Commission prend note de la décision du Comité, attribuant l'organisation des Coupes du Comité au club de l'USM Bruyères Bernes le jeudi 09 mai :

9h30 : Finale de la Coupe du Comité Anciens – Crédit Mutuel (Terrain 2)

SARCELLES AAS 2 - ECOUEN FC 2

11h00 : Finale de la Coupe du Comité U 14 – Crédit Mutuel (Terrain 1)

FRANCONVILLE FC 2 – CERGY PONTOISE FC 2

14h30 : Finale de la Coupe du Comité U 16 – Crédit Mutuel (Terrain 2)

RC ARGENTEUIL 2 – SARCELLES AAS 3

15h00 : Finale de la Coupe du Comité Seniors – Crédit Mutuel (Terrain 1)
Challenge Lestruhaut

SARCELLES AAS 3 – ST BRICE FC 2

COUPES DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL

La Commission prend note de la décision du Comité, attribuant l'organisation des Coupes du Val-d'Oise au club du FC Deuil Enghien les 15 et 16 juin prochains.



COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – SENIORS FÉMININES

Demi-finales du 9 mai 2024 à 15h – CVO SENIORS FÉMININES

Match	Club	Club
1	COSMO TAVERNY 1	ERAGNY FC 1
2	SARCELLES AAS 1	ENTENTE MMB 1 ou GONESSE RC 1

Argenteuil FC 1 / Sarcelles AAS 1 (quarts de finale)

La commission constate le forfait du FC Argenteuil.

Amende : 150€

Sarcelles AAS 1 / Entente MMB 1 ou Gonesse RC 1

La commission programme cette rencontre le mercredi 15 mai 2024 à 19 h30 sur les installations de l'AAS Sarcelles.

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – U 15 F

Demi-finales du 9 mai 2024 à 15h – CVO U 15 F

Match	Club	Club
1	ST BRICE FC 1 ou ERMONT AS 1	SARCELLES AAS 1
2	GARGES FCM 1 ou CERGY PONTOISE FC 1	HERBLAY ES 1

Cosmo Taverny 1 / Garges FCM 1 (huitièmes de finale)

La commission constate le forfait du Cosmo Taverny.

Amende : 115€

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – SENIORS – Ch. COUTELIER

Demi-finales du 9 mai 2024 à 14h30 – CVO SENIORS COUTELIER

Match	Club	Club
1	ADAMOIS OI. 1	CERGY PONTOISE FC 1
2	VILLIERS LE BEL FC 1	FRANCONVILLE FC 1 ou ST BRICE FC 1



COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – U 18

Demi-finales du 9 mai 2024 à 14h30 – CVO U 18

Match	Club	Club
1	CERGY PONTOISE FC 1 ou ST LEU 95 FC 1	ST BRICE FC 1
2	ST OUEN L'AUMÔNE AS 1	ADAMOIS OI. 1 ou ARGENTEUIL RC 1

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – ANCIENS

Demi-finales du 9 mai 2024 à 9h30 – CVO ANCIENS

Match	Club	Club
1	ERAGNY FC 1	GONESSE RC 1 ou PERSAN PORT. ASC 1
2	JOUY LE MOUTIER FC 1	VAUREAL FCM 1



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION RESTREINTE DU 15 AVRIL 2024

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

PLATEAU U9 PHASE 3

Comme annoncé lors de la réunion de début de saison, les plateaux U9 du 4 Mai et 1^{er} Juin se joueront à 8.

Aussi la commission demande aux clubs de confirmer pour le **Lundi 22 Avril 2024 à 16 heures au plus tard**, le nombre d'équipes à prendre en compte pour ces 2 derniers plateaux.

Sans réponse du club, la commission prendra les effectifs U9 actuels et décidera du nombre d'équipes.

CHALLENGE U10 & U11

Phase Finale du Samedi 27 Avril 2024

La phase finale départementale des Challenges U10 – U11 & U11F aura lieu Samedi 27 Avril 2024 sur les installations du club de FRANCONVILLE FC – Stade Jean Rolland – 112, Rue des Pommiers Saulniers.

Les équipes, composées de 12 joueur(se)s sont attendues pour 8h45, munies de 2 jeux de maillots numérotés.

Nous vous rappelons que les feuilles de présences dûment complétées et accompagnées de la liste des joueurs ou joueuses issues de Footclubs sont à envoyer au DVOF au plus tard le Jeudi 25 Avril 2024 à 16h00.

Ces documents pourront être modifiés le samedi matin en cas d'absence de joueurs ou joueuses.

Le tirage au sort des poules a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire qui s'est tenue en visioconférence le mercredi 10 Avril 2024.

CHALLENGE U10G

POULE A	POULE B
MONTMAGNY FC	FRANCONVILLE FC
ST OUEN AS	SARCELLES AAS
ENTENTE SSG	ARGENTEUIL RC
ERMONT AmS	ECOUEEN FC

CHALLENGE U11G

POULE A	POULE B
ST PRIX ES	GONESSE RC
CORMEILLAIS ACS	SOISY AM FC
GOUSSAINVILLE FC	CERGY PONTOISE FC
SARCELLES AAS	ARGENTEUIL RC

CHALLENGE U11F

POULE A	POULE B
GONESSE RC	CERGY PONTOISE FC
GARGES FCM	COSMO TAVERNY
FRANCONVILLE FC	SARCELLES AAS
ERMONT AmS	Entente SSG SOISY

**REPORT MATCHS au 11 05 24****CRITÉRIUM U12/U13**

VIIARMES ASNIÈRES OL 2 & 3 vs DOMONT FC 1 & 2 : Matches n° 27809316 & 27809361

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM**CRITÉRIUM U10 AVENIR**

VILLIERS LE BEL FC 22 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27784053 du 06 04 24 – critérium U10 AVENIR contre ERAGNY FC 22

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX**PLATEAU U8 – Niveau 2 du 9 Mars 2024**

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

ENTENTE MMB : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

AMENDE

ST OUEN L'AUMONE AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 2 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à ST OUEN AS
Amende : 30€

FRANCONVILLE FC : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 5 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à FRANCONVILLE FC
Amende : 30€ x 2 = 60€

COURDIMANCHE AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERAGNY FC
Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ARGENTEUIL FC
Amende : 30€

ERMONT AMS : Non réception après 2 relances feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS
Amende : 30€ x 2 = 60€

FOSES UF : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à CHAMPAGNE SFC
Amende : 30€



SARCELLES AAS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative du centre n° 11 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à SARCELLES AAS

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 12 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à SOISY AM FC

Amende : 30€

ST OUEN L'AUMONE AS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS

Amende : 30€ x 2 = 60€

ES HERBLAY : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS

Amende : 30€

VEXIN AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS

Amende : 30€

FOSSÉS UF : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Amende : 30€

ST OUEN L'AUMONE AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Amende : 30€

PERSAN US : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Amende : 30€

GONESSE RC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 7 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à VILLIERS FC

Amende : 30€

ERMONT AMS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à GROSLAY FC

Amende : 30€

VAURÉAL FCM : Absence non avisée du club sur centre n° 12 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à MONTIGNY FC

Amende : 50€

ECOUEN FC 7 & 8 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27792219 & 27792320 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre MONTMORENCY FC 5 & 6

Amende : 30€ x 2 = 60€

FRANCONVILLE FC 3 & 4 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27808611 & 27808684 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre CORMEILLAIS ACS 1 & 2

Amende : 30€ x 2 = 60€

VILLIERS LE BEL FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 27815100 & 27815141 du 23 03 24 – critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL FC 2 & 3

Amende : 15€ x 2 = 30€



APPEL A CANDIDATURE

La Commission Foot Animation est à la recherche d'un club pour l'organisation de la Journée Nationale U6 & U7

Celle-ci aurait lieu le samedi 8 juin (matin & après-midi) & Dimanche 9 juin 2024 (matin).

Le club devra disposer de 2 terrains de foot à 11 (minimum) et 4 vestiaires (en libre-service) sur la même enceinte

Merci d'envoyer un mail rapidement à la commission Foot Animation

PHASES FINALES DÉPARTEMENTALES

Phase Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le Samedi 27 Avril 2024 à FRANCONVILLE FC

Phase Finale Départementale de la Coupe U12 le Mercredi 8 Mai 2024 à VILLIERS FC

Prochaine Réunion Lundi 22 Avril 2024

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 15 AVRIL 2024

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos

Assiste : M. Vernet (Comité)

Excusés : MM. Gondel - Renault (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Combo Futsal : Mail du 02-04-24

Demande de report de la rencontre du 06-04-24 contre Foot Indoor Loisir.

La commission ne peut reporter une rencontre sans l'accord du club adverse : rencontre maintenue au 06-04-24.

Bezons Futsal Club : Mail du 02-04-24

Pris note de votre information concernant la décision de match à huis clos pour la rencontre du 07-04-24 contre Montigny Lvdb.

Futsal Club VLB : Mail du 03-04-24

Pris note du dépôt des feuilles réclamées sur FAL.

Garges Djibson Asc : Mail du 03-04-24

Pris note de l'indisponibilité du gymnase le dimanche 31-03-24 pour la rencontre U12 contre Combo Futsal.

La commission reporte la rencontre au dimanche 12-05-24.

Bezons Futsal Club : Mail du 07-04-24

Pris note de l'inversion de résultat pour la rencontre du 07-04-24 contre Montigny Lvdb.

Foot Indoor Loisir : Mail du 07-04-24

Demande de remboursement frais d'arbitrage suite forfait de l'équipe de l'équipe de Combo Futsal 2.

Avicenne Asc : Mail du 07-04-24

Pris note de votre demande de report de la rencontre contre Combo Futsal au samedi 27-04-24.

La commission ne peut accepter votre proposition, vous avez déjà un match programmé contre Les Sportifs de Garges.

Montigny Lvdb : Mail du 07-04-24

Pris note de l'inversion de résultat pour la rencontre du 07-04-24 contre Bezons Futsal 2.

My Sarcelles Futsal : Mail du 08-04-24

Pris note de votre demande de Huis clos pour la rencontre du 13-04-24 à Montigny Lvdb.

Avicenne Asc : Mails du 09-04-24

Pris note de votre demande de report de la rencontre contre Les Sportifs de Garges au samedi 27-04-24.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Asf Argenteuil : Mail du 09-04-24

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour la rencontre du 14-04-24 contre Cergy-Pontoise Fc.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

St Brice Fc : Mail du 10-04-24

Pris note de la fermeture du gymnase le samedi 13-04-24 (vacances scolaires).

La commission reporte la rencontre contre Gonesse Rc au samedi 27-04-24.

Osny United: Mail du 11-04-24

Réception feuille de match papier du 06-04-24 contre Les Sportifs de Garges.

Foot Indoor Loisir : Mail du 12-04-24

Demande de remboursement frais d'arbitrage suite forfait de l'équipe de l'équipe de Combo Futsal 2.

La commission vous informe que toute demande de remboursement doit être validée par la commission avant imputation par le service comptabilité.



Bezons Futsal Club : Mail du 15-04-24

Pris note de l'inversion de résultat pour la rencontre du 13-04-24 contre Futsal Club VLB.

MATCH REMIS

SENIOR D1

Match n° 26509909 : Avicenne Asc 2 / Sportifs de Garges 2 : **le samedi 27-04-24 à 20H00**

SENIOR D2

Match n° 26571965 : St Brice Fc 1 / Gonesse Rc 1 : **le samedi 27-04-24 à 20H30**

CRITÉRIUM U12

Match n° 27731595 : Garges Djibson Asc 21 / Combo Futsal 21 : **le dimanche 12-05-24 à 10H30**

MATCH REPORTÉ SANS DATE

SENIOR D1

Match n° 26509896 : Avicenne Asc 2 / Combo Futsal 1

Rencontre Avicenne Asc 1 programmée le même jour par la LPIFF.

SENIOR D2

Match n° 26571966 : Montigny Lvdb 1 / My Sarcelles Futsal 1

En attente réunion CDPME.

2ème FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 26602061 : Foot Indoor Loisir 1 / Combo Futsal 2 du 06-04-24

Lecture de la FMI. Rapport de l'arbitre. Absence de l'équipe de Combo Futsal 2

Foot Indoor Loisir 1 : **5 Buts 3 Points**

Combo Futsal 2 : **0 But -1 Point**

Combo Futsal : **amende = 35€**

FRAIS D'ARBITRAGE

SENIOR D2

Match n° 26602061 : Foot Indoor Loisir 1 / Combo Futsal 2 du 06-04-24

Absence de l'équipe de Combo Futsal 2

Crédit : Foot Indoor Loisir 1 – 2 x 48,5 € = 97 €

Débit : Combo Futsal 2 – 2 x 48,5 € = 97 €

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Semaine 16 du 15-04 au 21-04-24

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	28095809	AFS VAUREAL 1	GOUSSAINVILLE FC 1	Vendredi 19-04-24 à 21H30
2	28095811	SPORTIFS DE GARGES 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	Samedi 20-04-24 à 15H00

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Semaine 16 du 15-04 au 21-04-24

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	28095793	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	MONTMORENCY FUTSAL 2	Lundi 15-04-24 à 21H15
2	28095794	GOUSSAINVILLE FC 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Samedi 20-04-24 à 16H00

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.



CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE 1 / 2 de FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Week-end des **11 et 12-05-24**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		VÉMARS ST WITZ FC 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 11-05-24 à 14H00
2		AVICENNE ASC 21	CFJ PERSANAISE 21	Dimanche 12-05-24 à 15H30

Arbitrage :

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE 1 / 2 de FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Week-end des **11 et 12-05-24**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		CS JOCASSIENS 21	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	Dimanche 12-05-24 à 13H30
2		AVICENNE ASC 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Samedi 11-05-24 à 12H00

**Arbitrage :**

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7 & U9 Futsal et Feuille de Présence U7 & U9 Futsal.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL**.

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°5 - Week-end des 04 et 05 Mai 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 04 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	7	Futsal Club VLB 1 Avicenne Asc (3&4) Ermont Ams (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Dimanche 05 Mai 2024 (coup d'envoi à 11h00)			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	Asf Argenteuil (1-2-3) Avicenne Asc (1&2) Garges Djibson Asc 1 Marcouville City (1&2)



PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°4 - Week-end des 27 et 28 Avril 2024			
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 27 Avril 2024 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Garges Djibson Asc (1&2) Avicenne Asc (1&2) Futsal Club VLB (1&2)
Samedi 27 Avril 2024 (Coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Marcouville City CP (1&2) Ermont Ams (1&2) Cfj Persanaise (1&2)
Dimanche 28 Avril 2024 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	4	Persanaise Cfj (3&4) Les Sportifs de Garges (1&2)
Dimanche 28 Avril 2024 (Coup d'envoi à 11h00)			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	5	Asf Argenteuil (1-2-3) Attainville Futsal (1&2)
Plateau N°5 - Week-end des 25 et 26 Mai 2024			
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 25 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc (1&2)
Samedi 25 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	5	Futsal Club VLB (1&2) Asf Argenteuil (1-2-3)
Dimanche 26 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	4	Avicenne Asc (1&2) Cfj Persanaise (3&4)
Dimanche 26 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges(1&2) Persanaise Cfj (1&2) Marcouville City CP (1&2)

FINALES CHALLENGES U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 25 et 26 mai 2024

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.



FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 1 et 2 juin 2024

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine réunion
Lundi 29 avril 2024 à 18H30

COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 16 avril 2024

FCM Garges 2 / FC Jouy le Moutier 2

Match 03/03/2024

U16 D2/A

Appel du Club du FC Jouy le Moutier de la décision de la Commission Statuts et Règlements dans sa réunion du 11 mars 2024 ayant décidé que la demande d'évocation était irrecevable sur la forme en raison que le motif retenu n'est pas un motif à évocation.

Président : M. DIAZ

Présents : Mmes BASTOS - ESCROIGNARD
M. BOISDENGHIEN

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constate que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour Garges FCM :

Monsieur le Président ou son représentant Abs excusé
Le responsable de l'équipe Abs excusé

Pour Jouy le Moutier :

Monsieur le représentant du Président Tristan Huet
Le responsable de l'équipe Grégory Truffot

Monsieur Jacques Letellier le représentant de la Cion de Première Instance

Considérant que :

- Les représentants du FC Jouy le Moutier rappellent que le jour du match référencé en objet, à savoir le 3 mars 2024, l'équipe 1 de Garges FCM en U16 D1 devait se déplacer au RC Argenteuil
- Cette situation n'amenait aucune raison à Jouy le Moutier de poser des réserves sur son match référencé vis-à-vis de l'équipe 2 de Garges FCM (sur la participation des joueurs en équipe supérieure)
- Jouy le Moutier FC a appris seulement, via Footclub, le mercredi 6 mars le forfait de l'équipe 1 de Garges et a constaté que 3 joueurs de cette équipe 1 ont joué dans une équipe inférieure alors qu'ils ont participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas de match officiel ce même jour ou le lendemain (forfait D1 contre RC Argenteuil)



- Le FC Jouy le Moutier a décidé dans un 1^{er} temps de poser une demande d'évocation le 6 mars au motif « acquisition d'un droit indu », ce qui n'est pas retenu par la Commission Statut et Règlement dans son PV du 11 mars, l'article 30 Ter du RS mentionnant « l'acquisition d'un droit indu par une infraction répétée au règlement »
- Le FC Jouy le Moutier considère que l'infraction caractérisée du FCM Garges nuit à l'équité sportive et considère qu'il n'existait aucun moyen réglementaire valable pour sanctionner un tel agissement, dans la mesure où la connaissance du forfait de l'équipe 1 est connue tardivement
- Le Comité d'Appel comprend l'argument relevé en séance, mais se doit d'appliquer le Règlement Sportif et constate que la Commission de 1^{ère} instance a correctement appliqué le règlement en considérant que le motif retenu n'est pas un motif à évocation
- Le Comité d'Appel relève que dans un tel cas d'espèce, la réclamation posée dans les 48H suivant la connaissance officielle de l'infraction du forfait de l'équipe 1 (s'il est également considéré que le forfait est un acte délibéré) pourrait amener à assouplir le délai formel exprimé dans l'article 30 bis du RS,
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

Impute les frais d'appel de 64€ au Club de JOUY LE MOUTIER FC

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai de 1 (un) mois à compter de la présente notification dans le respect des dispositions de l'article L141-4 et R141-5 et suivants du Code du Sport (préalable obligatoire de conciliation auprès de Comité National Olympique et Sportif Français dans le délai de 15 jours).

Le Président de séance : José DIAZ

Le Secrétaire de séance : Brendan BARRAU

COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 16 AVRIL 2024

Présents : MM. Plassart- Lacour

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FORMATION - PFFD

La CDIF organise une formation PFFD : « COMMUNIQUER À L'AIDE DES RÉSEAUX SOCIAUX »



**Le samedi 18 MAI 2024 au DVOF
De 08h00 à 12h00**

Objectifs du module

- ✚ Appréhender l'environnement de la communication digitale
- ✚ Découvrir les fonctionnalités d'une page Facebook
- ✚ Maîtriser la gestion et l'animation d'une page Facebook

Pour vous inscrire :

Il vous suffit d'envoyer un mail au secrétariat : secretariat@district-foot95.fff.fr en indiquant votre Club – nom – prénom et numéro de licence.

Cette formation est prise en charge financièrement pour les licenciés val-d'oisiens.

RÉCOMPENSES

SAISON 2023/2024

« DIRIGEANTS MÉRITANTS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

**La fiche d'inscription est à disposition à la fin de ce procès-verbal.
Date limite des inscriptions, le mardi 30 avril 2024.**

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES » EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

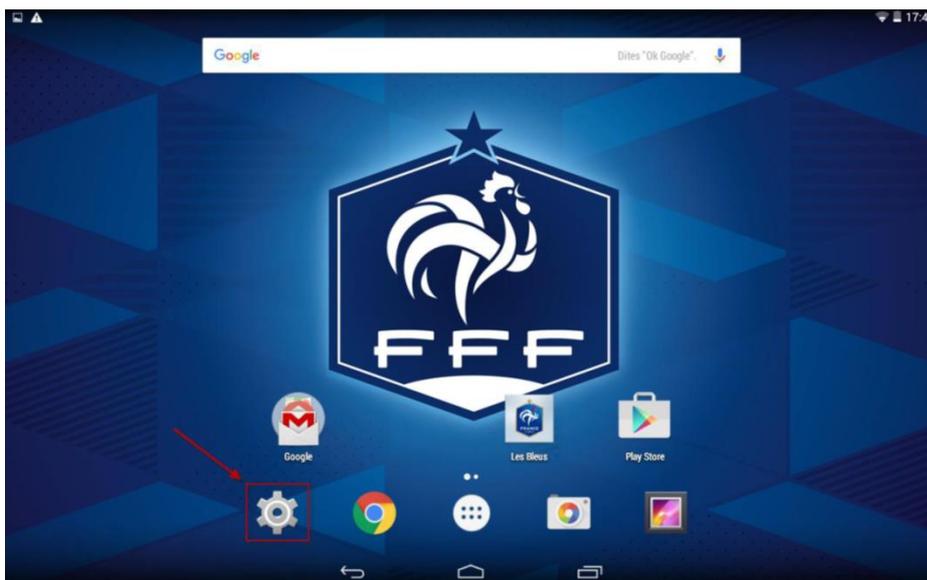
Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent. Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

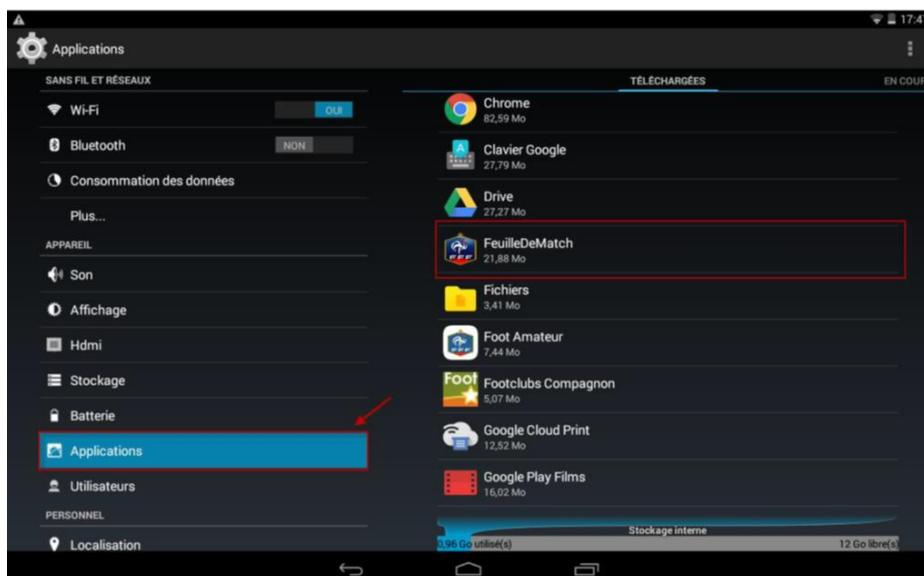
Mode opératoire PREREQUIS

- 1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
- 2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
- 3-Fermer l'application

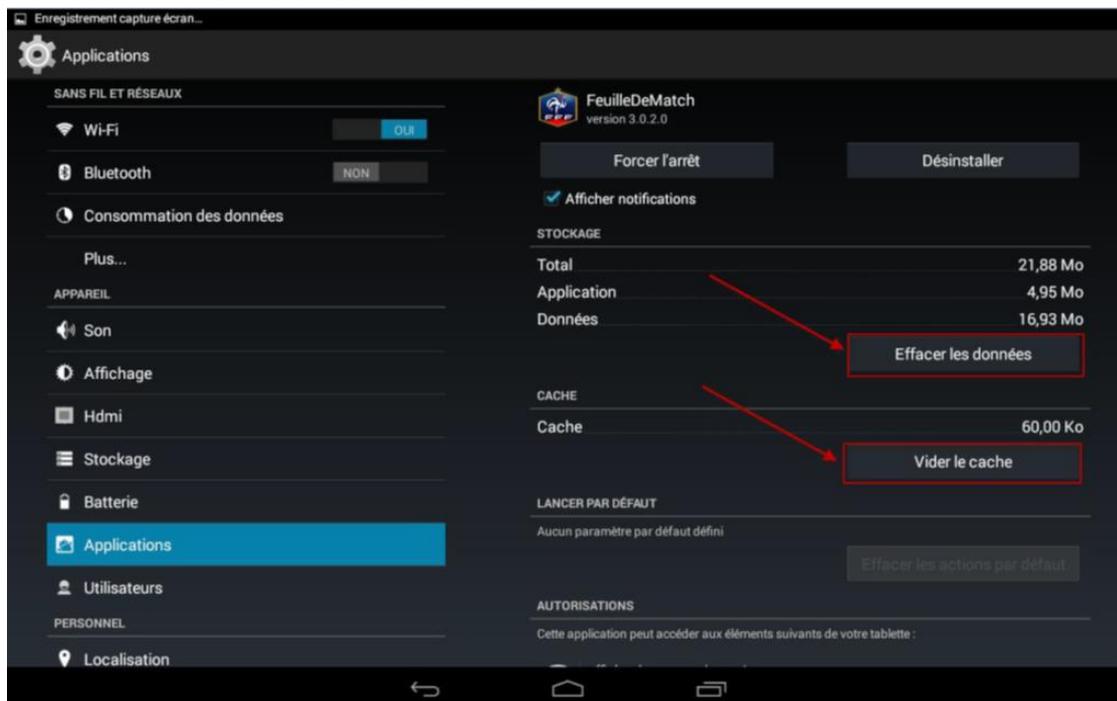
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



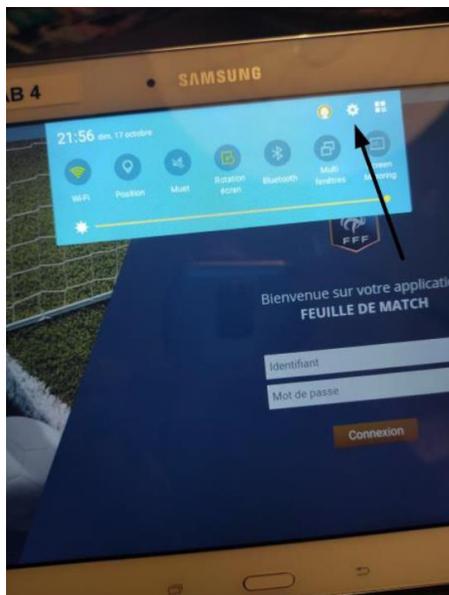
? Effacer les données et vider le cache



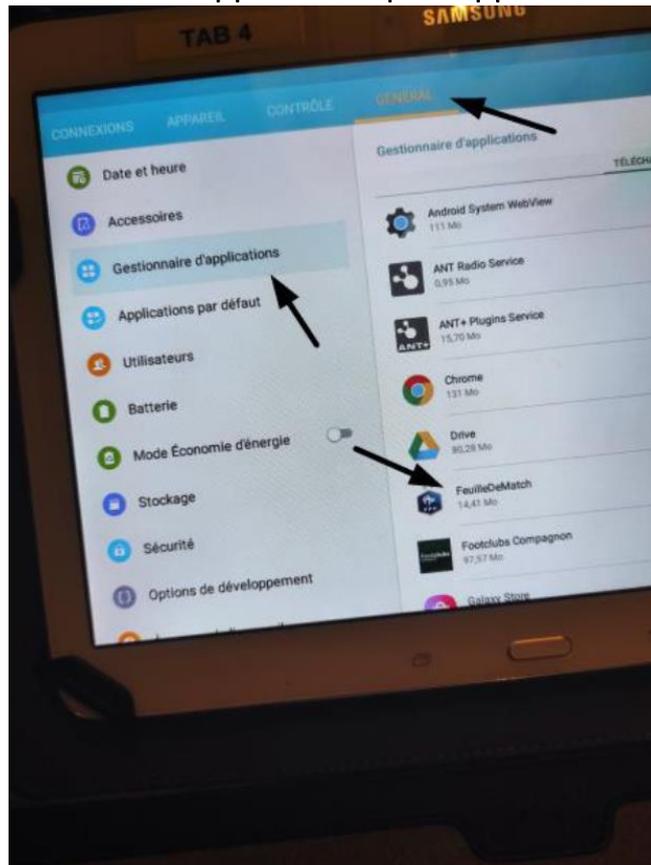
- Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

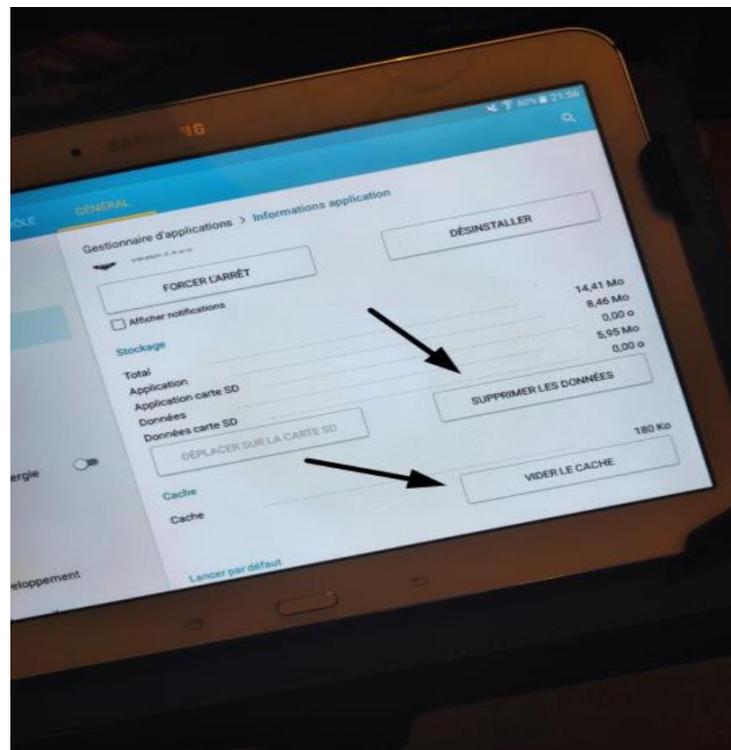
? Allez dans paramètres de la tablette.



? Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



? Supprimer les données et Vider le cache





Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>

DIRIGEANT

M É R I T A N T 2024

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du Président

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 30 avril 2024





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 16 AVRIL 2024

Présent : MM. Febvay – Da Mata – Lacour - Plassart.

Assiste : M. Letellier (Comité)

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de SAINT LEU LA FORET : NNI 955630201

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le mercredi 10 avril 2024 à 21h00, au Stade des ANDRESYS, Bd d'ERMONT, pour classement de l'éclairage.

Ville de MAGNY EN VEXIN : NNI 953550101 et 953550102

M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 11 avril 2024 à 21h00, au Stade Paul CHERON, rue Philippe CHEVALIER, pour classement des éclairages.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 17 Avril 2024

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 21 Avril 2024

U16 D3

Match 25900556 : Adamois OL / Gafepb

Délégué : M. Hicham El Fakri à la charge de Adamois OL

U18 D1

Match 25898040 : St Ouen l'Aumône As / Bezons Uso

Délégué : M. Michel Baillez

Rencontres du 28 Avril 2024

U18 D1

Match 25898071 : Adamois OL / Garges FCM

Déléguée : Mme Béatrice Zami

Match 25898072 : St Leu FC / Argenteuil FC

Délégué : M. Christophe Gauvin

Match 25898073 : Cormeillais ACS / Goussainville FC

Délégué : M. Michel Baillez

Match 25898074 : St Ouen l'Aumône AS / Ermont AmS

Délégué : M. Olivier Le Nagard

Match 25898075 : Ecoen FC / Soisy AM FC

Délégué : M. Laurent Valette

Match 25898076 : RC Argenteuil / Bezons Uso

Délégué : M. Thierry Paumier

Seniors D1

Match 25897453 : Osny FC / Persan US

Délégué : M. Hicham El Fakri

Match 25897454 : Gonesse RC / St Leu FC

Délégué : M. Pascal Pézière



Match 25897455 : Entente SSG / Groslay FC

Délégué : M. Philippe Calvé

Match 25897456 : St Brice FC / Marly la Ville ES

Délégué : M. Joseph Plassart

Match 25897457 : Jouy le Moutier FC / Champagne SFC

Délégué : M. Gérard Alcan

Match 25897458 : Ecoeu FC / St Ouen l'Aumône AS

Délégué : M. Fabrice Gondel

Seniors D3

Match 26475223 : Groslay FC / Eragny AS FC

Délégué principal : M. Jean-Pierre Lacour à la charge de Groslay FC

Délégué adjoint : M. Djillali Ouanfouf à la charge de Groslay FC



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION DES LOIS DU JEU

RÉUNION DU 16 AVRIL 2024

Présents : MM. CALLEWAERT – ACHAB – GUILLEMET – VERECQUE.

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Match N° 26571946 : SENIORS FUTSAL D2 BEZONS FC 2 / MONTIGNY LVDB 1 du 07/04/2024

La section jugeant en premier ressort, procède à l'examen de la réserve déposée par le club de BEZONS FUTSAL CLUB portant sur la distance à laquelle ont été exécutés deux penaltys.

Pris connaissance des pièces versées au dossier : la feuille de match, le rapport de l'arbitre, le rapport de l'arbitre assistant et le courrier de réclamation du club BEZONS FUTSAL CLUB.

- Considérant qu'avant la rencontre les officiels ont mesuré la distance de six mètres pour marquer sur le terrain le point de penalty (6m),
- Considérant qu'à ce moment-là les deux officiels ont commis une erreur puisqu'ils ont fixé le point de penalty à environ cinq mètres du but,
- Considérant que deux penaltys ont été prononcés en faveur de MONTIGNY LVDB et qu'ils ont été exécutés à cinq mètres du but au lieu de six mètres,
- Considérant que l'un des deux penaltys a été réussi,

La Commission décide match à rejouer avec 2 arbitres officiels à la charge du District.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme et de droits prévues à l'article 31 du R.S. du DVOF.

PV transmis à la Commission Départementale Futsal pour date à fixer et à la Commission Départementale de l'Arbitrage



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION RESTREINTE DU 16 AVRIL 2024

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

NON-PAIEMENTS ARBITRES MARS 2024

N°7		SAISON 2023-2024 / Mars 2024
-----	--	------------------------------

Date	N° Match	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
16/03/2024	27141832	COURDIMANCHE AS ST BRICE FC	CHAMPIONNAT	70,00 €		70,00 €	545913 / COURDIMANCHE AS
17/03/2024	25898196	ROISSY EN FRANCE US COURDIMANCHE AS	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	545913 / COURDIMANCHE AS
17/03/2024	25898196	ROISSY EN FRANCE US COURDIMANCHE AS	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	545913 / COURDIMANCHE AS
31/03/2024	27994916	SARCELLES AAS PERSAN US 03	COUPE	40,00 €	50,00 €	90,00 €	550638 / PERSAN US 03
31/03/2024	27994916	SARCELLES AAS PERSAN US 03	COUPE	40,00 €		40,00 €	550638 / PERSAN US 03
31/03/2024	27994916	SARCELLES AAS PERSAN US 03	COUPE	40,00 €		40,00 €	550638 / PERSAN US 03
30/03/2024	27618435	GONESSE RC MONTMORENCY FC	COUPE	24,25 €		24,25 €	546116 / MONTMORENCY FC
09/03/2024	25894934	MONTMORENCY FC ERAGNY FC	CHAMPIONNAT	70,00 €	50,00 €	120,00 €	546116 / MONTMORENCY FC
24/03/2024	25898067	GOUSSAINVILLE FC ST OUEN L'AUMÔNE AS	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	518488 / ST OUEN L'AUMÔNE AS
23/03/2024	25894667	PERSAN US 03 ST BRICE FC	CHAMPIONNAT	70,00 €	50,00 €	120,00 €	550638 / PERSAN US 03
16/03/2024	26571935	FCE de SANNOIS MONTIGNY LVDB	CHAMPIONNAT	54,00 €	50,00 €	104,00 €	550552 / FCE de SANNOIS



16/03/2024	26571935	FCE de SANNOIS MONTIGNY LVDB	CHAMPIONNAT	54,00 €		54,00 €	550552 / FCE de SANNOIS
16/03/2024	27994576	GARGES FCM ST OUEN L'AUMÔNE AS	COUPE	35,00 €		35,00 €	518488 / ST OUEN L'AUMÔNE AS
10/03/2024	26561471	CHAMPAGNE SFC ST BRICE FC	CHAMPIONNAT	75,00 €		75,00 €	554313 / CHAMPAGNE SFC
10/03/2024	25936998	MONTSOULT B. US GARGES FCM	CHAMPIONNAT	48,50 €	50,00 €	98,50 €	522868 / MONTSOULT B US
09/03/2024	25899578	ST OUEN L'AUMÔNE AS EAUBONNE CSM	CHAMPIONNAT	70,00 €	50,00 €	120,00 €	518488 / ST OUEN L'AUMÔNE AS
24/03/2024	25936973	ARGENTEUIL RC ERMONT AS	CHAMPIONNAT	75,00 €	50,00 €	125,00 €	590534 / ARGENTEUIL RC
03/03/2024	25898186	FRANCONVILLE FC COSMO TAVERNY	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	500578 / FRANCONVILLE FC
02/03/2024	26513052	MARLY LA VILLE ES VEMARS ST WITZ FC	CHAMPIONNAT	48,50 €		48,50 €	519616 / MARLY LA VILLE ES

Prochaine réunion sur convocation 2024